



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### VAGUE DE CHALEUR

Rouen, le 14 juin 2022

Le préfet de la Seine-Maritime appelle à la vigilance

Météo France annonce de fortes chaleurs en France à compter du mercredi 15 juin. Si cette vague de chaleur sera de moindre intensité dans la partie Nord du pays, les températures pourraient toutefois dépasser les 30°C à la fin de la semaine, dans le département de la Seine-Maritime.

Depuis le 1er juin, le plan national canicule est activé sur le territoire et ce jusqu'au 15 septembre 2022. La déclinaison départementale de ce plan a été notifiée à la fin du mois de mai 2022 à tous les maires du département de la Seine-Maritime, ainsi qu'à l'ensemble des services de l'État et des collectivités territoriales concernées. Ce plan vise à diffuser les recommandations sanitaires à la population, limiter les expositions et soutenir les personnes les plus vulnérables pendant les vagues de chaleur.

En anticipation de la situation météorologique à venir, une phase de veille du plan ORSEC "gestion sanitaire des vagues de chaleur" a été déclenchée par le préfet. Des mesures de prévention et de mise à l'abri sont d'ores et déjà opérationnelles et susceptibles d'être activées si le niveau de vigilance venait à se renforcer dans les prochains jours.

Le préfet de la Seine-Maritime diffusera dès demain une circulaire aux maires afin de leur rappeler les leviers mobilisables dans le cadre de l'épisode à venir en cette fin de semaine.

Le préfet de la Seine-Maritime souhaite rappeler, notamment à destination des personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, nourrissons, enfants de moins de 4 ans, personnes handicapées, personnes malades à domicile, personnes dépendantes), les quelques conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

- maintenez votre logement frais (fermez les fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- buvez régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

- passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, musée, bibliothèque municipale, supermarché...);
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes pour pratiquer une activité physique ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaires, osez demander de l'aide ;
- si nécessaire, demandez conseil à votre médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier.

Les employeurs sont incités à prendre les mesures visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs et en particulier à ceux affectés à des tâches plus sensibles à la chaleur (aménagement d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé des travailleurs : port de charge, exposition au soleil aux heures les plus chaudes...).

Lien vers les recommandations : [Vagues de chaleur : comment s'en protéger ?](#)

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex